

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°40

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mars 2025 s'est réuni, Espace Leonard de Vinci - Salle René Char Rue Auguste Renoir - 95 370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Fazila DEHAS, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Cyril JOLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Célia JACQUET-LEGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Xavier HAQUIN par Benoît BLANCHARD
Daniel PORTIER par Bernard JAMET
Gilles GASSENBACH par Laetitia BOISSEAU-STAL
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI
Marc SCHWEITZER par Carole CAUZARD
Bernard LE DUS par Marie-José BEAULANDE
Grégoire DUBLINEAU par Maryse MENEY
Stéphane GUIBOREL par Gilbert AH-YU
Saliha DAHMANI par Youcef KHINACHE
Sophie FERREIRA par Xavier DUBOURG
Tom MORISSE par Jean AUBIN

Étaient absents excusés :

Nicolas PONCHEL, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h03

N°D_2025_062

Secrétaire de Séance : Fatima MOUSSI,

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 74
 Nombre de pouvoirs : 11
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
02/01/2025	d/8.9/2025/01	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LAURA CAILLAUD POUR UNE PRÉSENTATION LITTÉRAIRE BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
02/01/2025	d/8.9/2025/02	CONTRAT DE CESSION AVEC M. RENAULD DOMINIQUE RELATIF À UN ATELIER DE CONVERSATION PHILOSOPHIQUE BIBLIOTHEQUE GEORGES BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
02/01/2025	d/8.9/2025/03	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHECKMODINE EDMEE POUR UN ATELIER BIEN ÊTRE BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
02/01/2025	d/8.9 /2025/04	CONVENTION AVEC BRIGITTE REVER-NDIAYE RELATIF À UNE RENCONTRE DÉDICACE MÉDIATHÈQUE GEORGES BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
03/01/2025	d/8.9/2025/05	CONTRAT DE PRESTATION AVEC YANN JAOUEN POUR UN ATELIER YOGA DU SON BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
03/01/2025	d/8.9/2025/06	CONTRAT DE CESSION AVEC YANN JAOUEN POUR UN SPECTACLE : « LE VOYAGEUR AU COLIBRI » BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
03/01/2025	d/8.9/2025/07	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES ARTS BOUTANTS POUR KIGAKU, UN CONCERT DE CLARINETTE ET KOTO À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
07/01/2025	d/8.8.1/2025/08	CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'INSTRUCTION ET AU PAIEMENT DES AIDES PAR UN MANDATAIRE PUBLIC DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS PAR LES PROPRIETAIRES – SEPARATION DES EAUX USEES ET PLUVIALES -

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_062

DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES		
08/01/2025	d/8.9/2025/09	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION KOKKINO POUR LE SPECTACLE « OSCAR ET LES NUAGES » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
08/01/2025	d/8.9/2025/10	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SANNOIS ET DE PRESTATION AVEC MANON GALVIER POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS CREATIF « CORPS EN MOUVEMENT » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
08/01/2025	d/8.9/2025/11	AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE POUR UNE SESSION DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
09/01/2025	d/8.9/2025/12	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEURE ET COMPOSITRICE ELIZABETH ANSCUTTER RELATIVE A L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE MUSICALE « LA MUSIQUE DES CONTES A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
09/01/2025	d/3.3.1/2025/13	AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / R2G GROUPE
09/01/2025	d/1.1/2025/14	DECLARATION SANS SUITE DU LOT 1 DU MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS DE NETTOYAGE, D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE (2024/34)
09/01/2025	d/8.9/2025/15	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION THE FUNKY GEEK CLUB POUR L'ANIMATION D'UNE SOIREE JEUX VIDEO RETRO GAMING SANS TOURNOI A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
09/01/2025	d/8.9/2025/16	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION JOURS, SEMIS ET ENTRE-DEUX POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER CREATIF « BRODER LA MEMOIRE » A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
10-01-2025	d/3.5.5/2025/17	Convention de mise à disposition de l'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES VAL PARISIS POUR UN AFTERWORK
10/01/2025	d/7.5.3/2025/18	SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DU PÔLE GARE DE SANNOIS
13/01/2025	d/8.9/2025/19	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LA 37E CHAMBRE RELATIF AUX SPECTACLES « TORTUE TÊTUE » ET « VA, COURS, VOLE » DE SYLVAIN GAGNIER À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE), LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE), ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
14/01/23025	d/8.9/2025/20	CONTRAT DE CESSION AVEC M. PHILIPPE FONTAINE RELATIF A UN CAFE-PHILO « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET CREATIVITE : LA MACHINE PEUT-ELLE REMPLACER L'HOMME DANS SON POUVOIR DE CREATION ? » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
15/01/2025	d/8.9/2025/21	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR EVELIO CABREJO PARRA POUR UNE CONFÉRENCE-RENCONTRE AUTOUR DES LIVRES POUR LES BÉBÉS : « LES LIVRES, C'EST BON POUR LES BÉBÉS » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
16/01/2025	d/7.5.3/2025/22	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE CAMERAS PIETONS, GILETS PARE-BALLES ET TERMINAUX PORTATIFS DE RADIOCOMMUNICATION POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX DE LA POLICE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_062

INTERCOMMUNALE MUTUALISEE		
17/01/2025	d/8.9/2025/23	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION MISE EN LUMIERE POUR UN SPECTACLE « CHANSONS AU FILM DU TEMPS » PAR THIERRY LECLERC À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
18/01/2025	d/8.9/2025/24	CONVENTION DE PRESTATION AVEC VINCENT BLANCHARD POUR CONFÉRENCE-DANS LE CADRE DES NUIT DE LA LECTURE « HISTOIRE DE L'ÉCRITURE, DES PREMIERS SIGNES DANS L'ARGILE À L'ALPHABET LATIN » À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
20/01/2025	d/1.4.1/2025/25	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VAL D'OISE TOURISME – JOURNEE DU TOURISME 2025
21/01/2025	d/8.9/2025/26	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES EDITIONS GALLMEISTER POUR UNE RENCONTRE DANS LE CADRE DES NUIT DE LA LECTURE À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
21/01/2025	d/3.3.1/2025/27	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT/DOMICILIATION / CXPER'IA
22/01/2025	d/7.5/2025/28	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS 2025 AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DE LA CA VAL PARISIS
22/01/2025	d/3.5.3/2025/29	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE LA SOCIETE ALAIN FAVERO
22/01/2025	d/3.5.3/2025/30	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE LA SOCIETE MARGARETH BAULARD
22/01/2025	d/3.5.3/2025/31	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE LA SOCIETE L'ECLAT O 4 VISAGES
22/01/2025	d/3.5.3/2025/32	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE LA SOCIETE LUCIE FUENTES
29/01/2025	d/8.9/2025/33	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LE CHANT DES MUSES POUR UN ATELIER D'ECRITURE D'UNE CHANSON PAR KAREN LANO A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
24/01/2025	d/8.9/2025/34	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ILLUSTRATEUR DAVID DAO NGAM POUR UN ATELIER D'INITIATION AU DESSIN MANGA A LA MEDIATHEQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
30/01/2025	d/1.1/2025/35	RÉSILIATION DU MARCHÉ D'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (N°2023-34)
24/01/2025	d/8.9/2025/36	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ÉCLAT DE RIRE POUR TROIS ANIMATIONS « PETITE ENFANCE » À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
27/01/2025	d/3.5.3/2025/37	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE LA SOCIETE MARIANNE BUISSON
28/01/2025	d/8.9/2025/38	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ANIMATION POUR L'ASSOCIATION « LES JARDINS D'AMA » PAR LA MEDIATHEQUE ANDRE-CANCELIER (SANNOIS)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_062

28/01/2025	d/3.3.1/2025/39	CONVENTIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / NOVALINK
28/01/2025	d/3.3.1/2025/40	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / CO'ASSIST
30/01/2025	d/7.5/2025/41	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU UNITAIRE SITUE ALLEE MATISSE A ERMONT
30/01/2025	d/3.5.3/2025/42	RESILIATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'IMPLANTER DES DISTRIBUTEURS D'ACCESSOIRE DE PISCINES AU SEIN DE L'AQUAVAL
30/01/2025	d/3.5.3/2025/43	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU VAL D'OISE (DSDEN 95)
31/01/2025	d/1.1/2025/44	AVENANT MARCHE TRANSPORT DE CAISSES ENTRE LES MEDIATHEQUES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA CA VAL PARISIS (2023/35)
31/01/2025	d/6.1/2025/45	ACHAT D'UNE CAGE DE CHIEN POUR UN VEHICULE DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DE LA CAVP
01/02/2025	d/8.9/2025/46	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION DE DEUX CAFÉS-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
03/02/2025	d/7.5/2025/47	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAT GAINAGE DU RESEAU D'EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE PROFESSEUR CALMETTE A EAUBONNE
03/02/2025	d/7.5/2025/48	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU D'EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE EDMOND ROSTAND A TAVERNY
04/02/2025	d/1.1/2025/49	DECLARATION SANS SUITE DU LOT 2 DU MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS DE NETTOYAGE, D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE (2024/34)
04/02/2025	d/8.9/2025/50	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION JEUREKA POUR 10 ANIMATIONS JEUX DE SOCIETE DANS 5 MEDIATHEQUES : MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE), MEDIATHEQUE ANDRE-MALRAUX ET BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRE-MALRAUX (ERMONT), MEDIATHEQUE SAINT-EXUPERY (FRANCONVILLE -LA-GARENNE), MEDIATHEQUE ANDRE-CANCELIER (SANNOIS)
05/02/2025	d/8.9/2025/51	CONVENTION POUR UNE SÉANCE DE LECTURE DE KAMISHIBAI À DESTINATION DES 0-3 ANS PAR JULIETTE FERET À LA MÉDIATHÈQUE ANDRE-CANCELIER (SANNOIS)
05/02/2025	d/3.5.3/2025/52	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT GEORGES D'ARGENTEUIL
05/02/2025	d/3.5.3/2025/53	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT GEORGES D'ARGENTEUIL
05/02/2025	d/8.9/2025/54	CONVENTION DE PRESTATION AVEC CLAUDE-LISE MAREMBERT RELATIVE À L'ANIMATION D'UN ATELIER D'ECRITURE DE HAÏKUS ILLUSTRES A

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_062

		L'ACRYLIQUE À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
05/02/2025	d/8.9/2025/55	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION PRODUCTIONS ANECDOTIQUES POUR DEUX SÉANCES DE CONTE À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
05/02/2025	d/8.9/2025/56	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LE JEU POUR TOUS, POUR TROIS SESSIONS DE FORMATION EN DIRECTION DES MÉDIATHÉCAIRES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
05/02/2025	d/8.9/2025/57	CONVENTION DE PRESTATION AVEC FANNY FAGE POUR UN ATELIER CRÉATIF À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS BOUCHARD)
06/02/2025	d/7.5/2025/58	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES PAR GAINAGE AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE PIERRE CURIE A BEAUCHAMP
06/02/2025	d/8.9/2025/59	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO ENTREPRISE ESCAPADES EN MUSIQUE RELATIVE A L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE MUSICALE A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
06/02/2025	d/8.9/2025/60	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE EN HERBE POUR DEUX RENCONTRES MUSICALES PARENTS-ENFANTS A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
07/02/2025	d/8.9/2025/61	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CRÈCHE LES PETITS CHAPERONS ROUGES DE SANNOIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
07/02/2025	d/8.9/2025/62	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE AVEC THOMAS CANTALOUBE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
11/02/2025	d/8.9/2025/63	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION CHAPEAU L'ARTISTE POUR UN ATELIER INITIATION A LA MAGIE A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
11/02/2025	d/8.9/2025/64	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE AVEC SÉGOLÈNE VALENTE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
11/02/2025	d/8.9/2025/65	CONVENTION DE PRESTATION AVEC NORBERT FLEURY ET JOEL MACHECLER POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE SUR LA POLICE SCIENTIFIQUE ET LA GESTION D'UNE SCENE DE CRIME À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)

Fait et délibéré ce jour à Montigny-lès-Cormeilles.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai
- Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

webdelib

ID : 095-200058485-20250408-D_2025_062-DE

N°D_2025_062

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»